

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2023**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **29 novembre 2023**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **28**
Nombre de pouvoirs : **1**

Le six décembre deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 28 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 1 membre du Conseil Municipal :

M. Pierrick CRONNIER à M. Yoann FIANCETTE.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20231206-012

Matière : 7.1.5 - Finances locales – décisions budgétaires – tarifs

Objet : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – FIXATION DES TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation des Régies d'Eau et d'Assainissement Collectif, en date du 16 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 16 novembre 2023 ;

Considérant que les tarifs de l'assainissement sont inchangés depuis 2015 ;

Considérant que l'inflation entre 2015 et 2023 est de 18,1 % ;

Considérant l'importante hausse des coûts d'énergie et produits de traitement ;

Considérant que la balance recettes / dépenses sur le budget de l'assainissement est juste équilibrée ;

Considérant que la seule recette de fonctionnement du budget annexe est le produit de la facturation de l'assainissement aux abonnés ainsi que les prestations de service aux abonnés ;

Considérant les tarifs appliqués dans les collectivités ou syndicats proches ;

Considérant la nécessité de réaliser de nouveaux investissements indispensables : travaux en lien avec le schéma directeur d'assainissement, etc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix Contre (M. Patrick COURTEIX, M. Pierrick CRONNIER, M. Yoann FIANCETTE, Mme Françoise TALVARD, Mme Patricia TILLET et Mme Elisabeth VENTADOUR) et 23 voix Pour, propose de relever :

- la part fixe et la part variable de l'assainissement ;

Les nouveaux tarifs de l'assainissement présentés ci-après seront applicables dès le 1^{er} janvier 2024 :

		assainissement		
		tarif actuel	augmentation	tarif 2024
abonnement au diamètre compteur	15 à 20 mm	35,00 €	35 €	70,00 €
	30 mm	35,00 €	140 €	175,00 €
	40 mm	35,00 €	190 €	225,00 €
	50 mm	35,00 €	240 €	275,00 €
	60 mm	35,00 €	340 €	375,00 €
	80 mm	35,00 €	528 €	563,00 €
	100 mm	35,00 €	612 €	647,00 €
prix du m3 par tranches	0 à 30 m3	2,15 €	10%	2,37 €
	31 à 100 m3	2,15 €	10%	2,37 €
	101 à 200 m3	2,15 €	0,40 €	2,55 €
	201 à 300 m3	2,15 €	0,40 €	2,55 €
	>300 m3	2,15 €	10%	2,37 €

Fait en Mairie d'Ussel, le 6 décembre 2023



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE